



COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2003-0003
26 mars 2003

ATTEINDRE LES ODM ET LES RÉSULTATS CONNEXES : CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE SUIVI DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES D'ACTION

Veillez trouver ci-joint le document intitulé « Atteindre les ODM et les résultats connexes : Cadre de référence pour le suivi des politiques et des programmes d'action » qui a été établi par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en vue de la réunion du Comité du développement du 13 avril 2003. L'examen de ce rapport est prévu au point I de l'Ordre du jour provisoire.

* * *

**ATTEINDRE LES ODM ET LES RÉSULTATS CONNEXES :
CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE SUIVI DES POLITIQUES
ET DES PROGRAMMES D'ACTION**

26 MARS 2003

ATTEINDRE LES ODM ET LES RÉSULTATS CONNEXES : CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE SUIVI DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES D'ACTION

Résumé analytique et questions à examiner	i
I. Introduction	1
II. Mandats et avantages comparatifs des institutions	3
A. Nations Unies	4
B. Institutions financières internationales	4
C. Organisation mondiale du commerce	5
D. Comité d'aide au développement	6
III. Cadre envisagé pour le suivi international	6
A. Rapports périodiques au Comité du développement	6
B. Suivi systématique et transparent	7
C. Dispositions prioritaires à prendre pour améliorer le système de mesure	8
IV. Actions prioritaires	9
A. Pays en développement	10
B. Pays développés	13
C. Institutions financières internationales	14
Encadré 1. Mandat du Comité du développement	3
Annexe. Schéma indiquant le lien entre les politiques et programmes d'action et les résultats au plan du développement	16

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APD	Aide publique au développement	IDA	Association internationale de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
BRD	Banque régionale de développement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CAD	Comité d'aide au développement	ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
CAS	Stratégie d'aide-pays	OMC	Organisation mondiale du commerce
CMFI	Comité monétaire et financier international	PARIS21	Partenariat statistique au service du développement À l'aube du XXIème siècle
CNUCED	Commission des Nations unies pour le commerce et le développement	PIB	Produit intérieur brut
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ECOSOC	Conseil économique et social (Nations Unies)	PPTE	Pays pauvres très endettés
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales	FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FMI	Fonds monétaire international		

ATTEINDRE LES ODM ET LES RÉSULTATS CONNEXES CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE SUIVI DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES D'ACTION

RESUME ANALYTIQUE ET QUESTIONS A EXAMINER

i. Les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) se sont révélés un instrument efficace pour rallier l'adhésion du public en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté. Mais, malgré les progrès réalisés dans des domaines importants, il est à craindre que les ODM ne puissent être atteints, et des efforts majeurs s'imposent pour redresser le cap. Si, dans toutes les régions, certains pays risquent de ne pas toucher au but, c'est en Afrique subsaharienne que le retard est le plus important et, au rythme actuel, la plupart des pays de cette région ne parviendront pas à atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire, même si l'objectif visant à réduire de moitié la proportion de la population mondiale qui vit dans l'extrême pauvreté a des chances d'être atteint. Pour les autres objectifs, en particulier ceux qui concernent la santé et l'éducation, des retards sont observés un peu partout dans toutes les régions, mais c'est encore l'Afrique subsaharienne qui, dans la plupart des cas, est la plus éloignée du but.

ii. Sur cette toile de fond, le présent document traite un certain nombre de questions relatives à la stratégie élaborée pour atteindre les ODM et les résultats connexes. Tout comme le document parallèle dont il est tiré, il a été préparé conjointement par les services de la Banque et du FMI, en coopération avec les services d'autres organismes partenaires. Il a pour objet de fournir un premier élément de réponse au Comité du développement qui avait demandé que lui soient soumises des propositions en vue du suivi des politiques et des programmes d'action qui sous-tendent la stratégie¹. Ce document fait le point sur le consensus qui se dégage quant aux possibilités d'atteindre les ODM à l'échelle mondiale. Il présente un cadre théorique pour assurer le suivi des politiques et programmes d'action essentiels des pays en développement et des pays développés, et il dresse un premier bilan de la mise en oeuvre à ce jour de ces politiques et programmes d'action. Enfin, il propose de soumettre périodiquement au Comité du développement des rapports de suivi à l'échelon international.

iii. Sur la base de l'examen de ce document, trois séries de questions stratégiques seront soumises aux Ministres lors de la réunion du Comité du développement du 13 avril² :

¹ Les services de la Banque mondiale ont dirigé la préparation du document. Il tient à remercier tout particulièrement les services de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement, du Comité d'aide au développement de l'OCDE, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque interaméricaine de développement, des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce pour leur coopération et leur appui.

² Ces questions complètent les questions proposées dans le document intitulé « Bilan des progrès accomplis et prochaines grandes étapes de l'intensification de l'effort de développement : Éducation

- Premièrement, pour hâter les progrès dans le sens des ODM et des objectifs connexes, le document préconise d'adopter un programme d'action axé sur la promotion de la croissance économique, complété par des mesures destinées à rendre les pauvres mieux à même de participer à la croissance. S'agissant des pays en développement, il appelle l'attention sur trois priorités : renforcer l'État de droit et les infrastructures afin d'améliorer le cadre de l'activité du secteur privé ; améliorer la gouvernance et renforcer les capacités du secteur public ; et faire en sorte que la prestation des services de développement humain et des autres services connexes pour les pauvres soit plus efficace. Dans le cas des pays développés, le document insiste sur la double nécessité pour ces pays d'ouvrir davantage leurs marchés aux exportations des pays en développement, notamment en réduisant les subventions domestiques à l'agriculture, et de fournir une aide plus importante et de meilleure qualité, en particulier en apportant un soutien approprié aux programmes internationaux concernant l'éducation, le VIH/SIDA et l'eau et en adoptant de bonnes pratiques en matière d'aide au développement. Le document souligne aussi l'importance des efforts déployés par la Banque et le FMI pour améliorer l'efficacité et la transparence de leurs propres activités en faveur du développement des pays. *Les Ministres sont-ils d'accord avec cette présentation des faits et les priorités d'action indiquées ?*
- Deuxièmement, comme il l'a été demandé lors de la dernière réunion du Comité du développement, un cadre de référence pour le suivi et l'établissement des rapports est en cours d'élaboration afin de suivre l'exécution et le déroulement des stratégies et des politiques convenues. Le système de suivi comporte un certain nombre d'aspects techniques, qui seront examinés de façon plus approfondie par les Administrateurs. Entre-temps, trois questions cruciales justifient un examen des Ministres. Premièrement, le cadre envisagé est basé sur le principe de l'avantage comparatif des institutions. Autrement dit, les différents organismes internationaux prennent la direction des opérations de suivi dans les domaines qui correspondent à leur mandat et à leurs compétences, et ils soutiennent et complètent le travail des organismes partenaires. Deuxièmement, le document préconise d'effectuer des investissements systémiques dans les concepts et les données servant à évaluer les politiques pertinentes des pays en développement et des pays développés, ainsi que dans la transparence et la robustesse de la méthodologie utilisée pour apprécier ces politiques. Troisièmement, le document recommande d'élaborer un plan d'action assorti d'échéances précises, qui définirait un certain nombre de priorités et dont le coût serait chiffré en vue d'un appui international pour renforcer les capacités statistiques, en particulier des pays qui risquent le plus de ne pas atteindre les ODM. *Les Ministres souscrivent-ils à l'approche envisagée en matière de suivi et soutiennent-ils les priorités indiquées pour renforcer progressivement le cadre de référence et les données sur lesquelles il s'appuie ?*

pour tous, Santé, VIH/SIDA, eau et assainissement », qui figure à l'ordre du jour de la réunion du Comité du développement et qui doit être examiné en même temps que le présent document.

- Troisièmement, dans les mois à venir, plusieurs occasions se présenteront pour activer les engagements pris à Doha, Monterrey et Johannesburg, et pour donner suite aux décisions adoptées à Rome, à Kyoto et dans d'autres enceintes internationales. Les pays en développement comme les pays développés doivent saisir résolument les occasions qui leur seront ainsi offertes s'ils veulent atteindre les objectifs convenus. Pour la crédibilité de la communauté internationale, il sera essentiel d'évaluer en temps voulu et de manière transparente les progrès accomplis dans le sens de ces engagements. *Les Ministres s'accordent-ils à penser que cette évaluation devrait occuper une place centrale dans l'ordre du jour du Comité du développement, fin septembre ? Et, au-delà de cette échéance, les Ministres estiment-ils qu'il serait utile au Comité de disposer pour ses réunions futures d'un rapport de suivi à l'échelon mondial, qui serait actualisé chaque année et complété par des rapports intérimaires sur des questions précises — on utilisera pour ce faire le cadre de référence élaboré, y compris les modifications qui y seront apportées au fil du temps — et qui guiderait de façon suivie la réflexion et les délibérations du Comité tout en responsabilisant davantage les pays en développement et les pays développés à l'égard des politiques et programmes d'action essentiels élaborés pour atteindre les ODM et obtenir les résultats qui s'y rattachent ?*

ATTEINDRE LES ODM ET LES RÉSULTATS CONNEXES : CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE SUIVI DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES D'ACTION

I. INTRODUCTION

1. Au cours des 50 dernières années, le monde en développement a enregistré des progrès tangibles mais inégaux sur les fronts de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Dans de nombreux pays, les indicateurs économiques et sociaux se sont améliorés de façon substantielle, mais d'autres pays se laissent distancer. Le bilan collectif des années passées permet de tirer trois enseignements importants. Premièrement, pour obtenir de bons résultats au plan du développement, il faut de bonnes politiques et de bonnes institutions, et ces politiques et institutions doivent être adaptées aux caractéristiques de chaque pays et avoir leur adhésion. Deuxièmement, il faut un environnement économique mondial porteur, notamment au plan des échanges et de l'accès aux marchés. Troisièmement, lorsque ces conditions sont réunies, l'aide au développement doit être extrêmement efficace. Comme l'a clairement montré la réunion de Monterrey, il existe une large unanimité de vues au sujet de ces enseignements. Nombreux sont aussi ceux qui s'accordent à reconnaître que les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) fournissent un cadre de référence pour un grand nombre des résultats souhaités, et ont permis de dégager un accord au sujet des programmes d'action à mettre en œuvre pour les atteindre — en particulier pour ce qui est des politiques et des institutions que les pays en développement doivent mettre en place, et des mesures que les pays développés doivent prendre dans les domaines du commerce et l'aide. Des deux côtés, une mise en œuvre homogène et cohérente est un élément clé, qui reflète l'esprit de responsabilité partagée du nouveau partenariat pour le développement.

3. **La requête du Comité du développement.** Lorsque les Ministres ont discuté du nouveau partenariat lors de la dernière réunion du Comité du développement, ils ont souligné combien il était important d'organiser un suivi systématique et cohérent afin d'assurer le déroulement continu du programme de mise en œuvre. Comme le précise le paragraphe 9 du Communiqué¹, ils ont conclu :

À l'issue de nos entretiens, nous sommes plus convaincus que jamais qu'il est possible de nous rapprocher dans une mesure considérable des objectifs de développement pour le millénaire. L'important, maintenant, est que les pays développés, les pays en développement et les organismes multilatéraux exécutent résolument les stratégies convenues dans le cadre des partenariats établis et définissent clairement le cadre des responsabilités et des obligations par référence auquel les progrès seront régulièrement mesurés. Le Comité du développement entend contribuer à l'avancement de ce programme de mise en œuvre en procédant régulièrement au suivi et à l'examen des politiques, des

¹ Voir le *Communiqué du Comité du développement* en date du 28 septembre 2002.

actions et des réalisations nécessaires pour atteindre ces objectifs. Nous demandons à la Banque et au FMI de soumettre à notre prochaine réunion des propositions qui nous permettront d'aller de l'avant.

3. **Premier élément de réponse à la requête du Comité.** Ce projet de document a été préparé conjointement par les services de la Banque et du FMI, en coopération avec les services d'autres organismes, en tant que premier élément de réponse à la requête du Comité du développement. En résumé, les services de la Banque et du FMI proposent de commencer à soumettre au Comité du développement des rapports périodiques sur la mise en œuvre des principales politiques et des principaux programmes d'action adoptés par les pays en développement et les pays développés pour faciliter la réalisation des ODM, ce qui permettrait de fournir un fil directeur pour les délibérations du Comité et de renforcer la responsabilisation. Les rapports prendront appui sur une plate-forme d'information, qui permettra aussi à la communauté internationale d'assurer un suivi systématique et transparent entre les réunions du Comité du développement. Cet exercice de suivi s'appuiera sur un cadre théorique concernant l'efficacité du développement, cadre qui est basé à la fois sur les enseignements de l'expérience et les conclusions des travaux de recherche et qui est largement accepté. Ce travail n'en est qu'à ses tous débuts et il y a beaucoup à faire pour exploiter pleinement le potentiel de ces rapports en tant que points d'ancrage des délibérations du Comité ; il peut néanmoins servir de base à des débats productifs sur les domaines dans lesquels les carences sont les plus importantes et il est le plus nécessaire de prendre des mesures et politiques correctrices. Peu à peu, parallèlement à la poursuite des travaux sur les liens entre les politiques et les résultats obtenus, au renforcement des données et grâce aux indications fournies par les Ministres et les Administrateurs, les rapports au Comité du développement deviendront de plus en plus précis et comporteront des données chiffrées à l'appui des conclusions et des recommandations présentées.

4. **Plan du rapport.** Ce document s'articule autour du plan suivant. La section II expose les fondements institutionnels sur lesquels repose le suivi assuré par les organismes internationaux à l'échelle mondiale. La section III présente succinctement le cadre de référence envisagé pour le suivi et la mise au point des rapports et elle récapitule les priorités pour élargir et renforcer les dispositions actuelles concernant le suivi. La section IV décrit les programmes d'action prioritaires que devront mettre en place les pays en développement et les pays développés d'une part, et la Banque et le FMI d'autre part tels qu'ils ressortent de l'application initiale du cadre de référence envisagé. Un document de référence présente l'analyse de façon plus détaillée, et le document parallèle préparé à l'intention du Comité du développement — *Bilan des progrès accomplis et prochaines grandes étapes de l'intensification de l'effort de développement : Éducation pour tous, santé, VIH/SIDA, eau et assainissement* — fournit une analyse complémentaire des questions concernant des domaines spécifiques.

II. MANDATS ET AVANTAGES COMPARATIFS DES INSTITUTIONS

5. En préparant les propositions concernant le suivi international, les services de la Banque et du FMI ont cherché à déterminer comment ce suivi pourrait appuyer le plus efficacement possible les dispositions prises pour renforcer l'efficacité du Comité du développement, conformément à son mandat (encadré 1), tout en ajoutant de la valeur à l'action engagée à l'échelon international pour atteindre les ODM et suivre les progrès

Encadré 1. Mandat du Comité du développement

Le mandat du Comité, tels qu'il ressort des dispositions de la Résolution conjointe de la Banque et du FMI de 1974, peut être décrit comme suit :

- Le Comité constituera, dans la structure de la coopération économique internationale, un centre concourant à la formation d'une vue d'ensemble des diverses activités internationales dans le domaine du développement, et à l'analyse efficace et prompte des questions de développement.
- Il coordonnera les efforts internationaux déployés pour résoudre les problèmes que pose le financement du développement.
- Il suivra en permanence le processus du développement.
- Il donnera des avis et fera rapport aux Conseils des Gouverneurs de la Banque et du FMI sur tous les aspects de la question générale du transfert de ressources réelles aux pays en développement et fera des suggestions au sujet de la mise en œuvre de ses conclusions.

réalisés dans ce domaine. Leur travail s'inscrit donc dans le cadre de l'architecture internationale adoptée pour le suivi, l'objectif étant de faire en sorte que leurs propositions soient conformes aux mandats des institutions et que le système soit efficace par rapport aux coûts. Les services de la Banque et du FMI s'efforcent d'élaborer un cadre de référence pour le suivi qui soit suffisamment large pour couvrir les principaux facteurs déterminants de la réalisation des ODM et les résultats connexes, et qui permette en même temps d'éviter les doubles emplois avec les programmes de suivi actuels et les mandats des autres institutions, dans le cadre de partenariats fondés sur les avantages comparatifs respectifs des institutions en question.

6. **Consultations avec les organismes partenaires.** Pour la préparation de ce rapport, les services de la Banque et du FMI ont consulté leurs collègues des organismes partenaires qui s'occupent des activités de suivi internationales dans les domaines concernés, et notamment les Nations Unies, les banques régionales de développement (BRD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, et ils les ont invités à soumettre leurs observations au sujet des versions préliminaires du présent document et du document de référence parallèle². À l'avenir, ces consultations seront poursuivies de façon régulière. Les mandats des diverses institutions en matière de suivi — y compris ceux de la Banque et du FMI — sont présentés brièvement dans les paragraphes suivants, qui montrent la complémentarité qui existe entre les organisations et fournissent une base pour la plateforme de suivi fondée sur le principe du partenariat, qui est examinée au chapitre III.

² Voir aussi le document intitulé *Coherence, Coordination and Cooperation among Multilateral Organizations* (SecM2003-0112), 19 mars 2003.

A. Les Nations Unies

7. Au sein du système international, ce sont les Nations Unies qui sont chargées d'organiser le suivi des objectifs intermédiaires et des indicateurs des ODM et de faire le point sur les progrès accomplis dans la direction de ces objectifs ; ces activités sont complétées par un vaste programme de recherche et de soutien. L'action menée dans ce contexte comporte un suivi au niveau international, qui fait l'objet d'un rapport annuel du Secrétaire général³, et au niveau des pays, un suivi concrétisé par des rapports nationaux sur les ODM, qui sont rédigés sous la responsabilité des équipes de pays des Nations Unies, avec la participation des services de la Banque mondiale et en consultation avec les services du FMI. Ces diverses activités sont complétées par le Projet du millénaire, projet de recherche sur trois ans auxquels participent aussi la Banque et le FMI, et qui a pour but d'identifier les stratégies permettant d'atteindre les ODM. La campagne du millénaire a pour objet d'accroître le soutien de l'opinion publique aux ODM et de renforcer l'adhésion des pays aux programmes d'action. Dans ce contexte, un nouveau Bureau du financement du développement a été créé au sein du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, et il a pour mission de servir, au sein des Nations Unies, de centre de coordination pour les activités entreprises dans le sillage de Monterrey. Ce bureau gère aussi la préparation de la réunion de haut niveau de l'ECOSOC avec la Banque, le FMI et l'OMC, qui doit se tenir le 14 avril 2003 et dont le thème est le renforcement de la cohérence, de la coordination et de la coopération pour la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. L'évolution de la situation aux Nations Unies continuera d'être suivie et prise en ligne de compte au fur et à mesure que progressera l'exercice de suivi international, en prenant appui sur les relations de travail étroites qui existent entre les services des différentes institutions.

B. Les institutions financières internationales

8. Les activités de suivi de la Banque et du FMI procèdent de leurs mandats respectifs, qui les invitent à engager un dialogue sur les mesures à prendre avec les pays Membres, et elles découlent aussi des rapports que ces deux institutions doivent soumettre à leurs Conseils respectifs et des responsabilités à leur égard. Dans le contexte du suivi des progrès accomplis dans la direction des ODM, ces activités sont adaptées en fonction des politiques et actions des pays concernés et viennent compléter la fonction de suivi des Nations Unies, qui est centrée sur les résultats liés aux ODM. La Banque remplit sa mission de suivi des politiques dans le contexte de ses études économiques et sectorielles, de ses activités de prêt et de ses stratégies d'assistance aux pays (CAS). Elle a une mission particulière de suivi des politiques dans les divers pays admis à emprunter à l'IDA, et se base sur les évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) pour juger de la qualité des politiques et des institutions des pays en tant qu'élément d'appréciation du système d'allocation des ressources sur la base des résultats mis en

³ Voir *Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies*, Rapport du Secrétaire général, Nations Unies, 31 juillet 2002

place par l'IDA⁴. Il existe de multiples synergies entre les EPIN et le travail général de la Banque sur le dialogue concernant l'action à mener, notamment dans le contexte des activités menées conjointement avec le FMI pour soutenir le développement des pays via le processus des DSRP et d'autres activités. Outre ces fonctions, le FMI a une mission de suivi particulier puisqu'il est chargé d'exercer une surveillance rigoureuse sur les politiques macroéconomiques et les politiques de taux de change des pays en développement et des pays développés.

9. **Les banques régionales de développement.** Comme la Banque mondiale, les banques régionales de développement ont d'importantes fonctions de suivi, qui servent les besoins de leur pays clients en leur permettant de faire des comparaisons et d'obtenir des informations en retour, mais qui répondent aussi à la nécessité de soumettre des rapports à leurs conseils d'administration respectifs. En outre, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement ont des procédures qui sont plus ou moins similaires à celles de l'IDA pour l'évaluation des politiques et des institutions des pays, évaluation qui sert de base à la répartition de leur ressources concessionnelles entre les pays éligibles. Compte tenu de son mandat particulier, qui est de promouvoir le développement des pays en transition et du secteur privé, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a élaboré des indicateurs de transition pour évaluer les progrès des politiques et des institutions des pays dans les domaines de la gouvernance des entreprises, de la réforme du secteur de l'infrastructure et de la politique de la concurrence⁵. Dans la mesure où les politiques de divulgation de l'information des institutions concernées le permettent, les évaluations des politiques effectuées par les banques régionales de développement seront dorénavant utilisées dans le cadre de l'exercice de suivi international, ce qui permettra d'inclure une optique régionale importante dans l'analyse.

C. L'Organisation mondiale du commerce

10. L'Organisation mondiale du commerce administre les accords commerciaux, offre un centre de dialogue pour les négociations commerciales et le règlement des différends, effectue des études diagnostiques sur des questions commerciales spécifiques et suit les politiques commerciales des divers pays en procédant à des examens périodiques de ces politiques. Les données et les analyses de l'OMC sont un complément important des analyses et des mesures élaborées par les services de la Banque et du FMI dans le cadre de leurs travaux concernant les questions commerciales de portée nationale et internationale. La collaboration avec l'OMC revêtira une importance particulière pour le suivi des progrès réalisés dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

⁴ Voir *Allocating IDA Funds Based on Performance: Fourth Annual Report on IDA's Country Assessment and Allocation Process* (IDA/SecM2003-0130), 26 mars 2003.

⁵ Ces indicateurs sont publiés dans le rapport annuel de la BERD sur la transition. Voir par exemple *Transition Report 2002*, BERD.

D. Le Comité d'aide au développement

11. Tout aussi crucial pour le suivi international est le travail du CAD, qui étudie de façon suivie les apports d'aide, la qualité de l'aide et les pratiques des bailleurs de fonds, en particulier par le truchement du Système d'examen par les pairs. En outre, le CAD étudie de près certains aspects de la composition de l'aide qui ont un rapport étroit avec les évaluations de l'efficacité du développement. Les examens par les pairs du CAD ont pour objet de suivre les politiques et les programmes de coopération pour le développement et d'évaluer leur efficacité — moyens mis en œuvre, réalisations et résultats — au regard des objectifs et des politiques arrêtés au sein du CAD et des objectifs établis au niveau national. Le partenariat étroit entre les services de la Banque et du FMI et le Secrétariat du CAD fournit une base solide pour la poursuite des travaux de suivi international.

III. CADRE DE REFERENCE PROPOSE POUR LE SUIVI INTERNATIONAL

12. Prenant appui sur les complémentarités des programmes de suivi de la Banque, du FMI et des organismes partenaires qui sont décrits plus haut, le cadre de référence envisagé pour le suivi international comporte deux grands éléments — les rapports périodiques au Comité du développement et la réalisation d'un suivi transparent grâce à la plate-forme d'information sur laquelle se baseront les rapports au Comité. Sous réserve de l'examen par le Comité de la méthode d'approche envisagée, les services de la Banque et du FMI prendront des dispositions pour mettre le cadre de référence en application et l'améliorer progressivement. Le plan d'exécution inclura aussi le perfectionnement de la plate-forme de suivi et des données qui la constituent, et sa couverture sera non seulement élargie pour mieux refléter les efforts de suivi d'autres acteurs, tels que les banques régionales de développement et la société civile, mais elle sera aussi approfondie pour pouvoir mieux cerner les conclusions à tirer de ces activités.

A. Rapports périodiques au Comité du développement

13. Les rapports périodiques sur la mise en oeuvre par les pays en développement, les pays développés et les institutions financières internationales des politiques et programmes d'action nécessaires pour atteindre les ODM et les résultats connexes sont un élément central du cadre de référence, conformément à la demande du Comité du développement. Comme dans le cas présent, un rapport succinct aux Ministres résumera les conclusions en indiquant les questions à examiner, et un document de référence parallèle présentera les faits et l'analyse qui sous-tendent ces conclusions. Ce rapport inclura la note habituelle au Comité sur les transferts de ressources⁶. Il sera préparé par les services de la Banque et du FMI en coopération avec les services des organismes partenaires.

⁶ Voir par exemple *Tendances récentes des transferts de ressources aux pays en développement* (DC2002-0015), 27 août 2002.

14. *Continuer à centrer l'attention sur la mise en oeuvre.* Cette approche pourrait conforter l'action engagée pour renforcer l'efficacité du Comité du développement. Comme c'est le cas pour le CMFI, pour lequel la publication *Perspectives de l'économie mondiale* sert de fil conducteur d'une réunion à l'autre et de trame de référence pour les débats ministériels sur des questions particulières, les rapports périodiques sur la mise en oeuvre des politiques et programmes d'action élaborés pour atteindre les ODM et les résultats connexes au plan du développement pourraient jouer un rôle de synthèse pour le Comité du développement. Le moment venu, ce rapport de synthèse pourrait aussi réduire la nécessité de produire des rapports d'activité indépendants en récapitulant et en regroupant les éléments d'information pertinents sur différents sujets et en attirant l'attention sur des questions particulières en vue d'un traitement plus approfondi dans des rapports complémentaires.

B. Suivi systématique et transparent

15. L'élaboration des rapports prendra appui sur une plate-forme d'information conçue pour faciliter un suivi ouvert et transparent par l'ensemble de la communauté internationale entre les réunions du Comité du développement. Lorsqu'elle sera opérationnelle, la plate-forme permettra aux pays en développement et aux pays développés d'évaluer leurs politiques, leurs actions et leurs résultats par rapport à des éléments de référence. Elle permettra aussi à la communauté du développement dans son ensemble d'évaluer les efforts des pays ainsi que la performance du système de développement en général. Dans la mesure du possible, et sous réserve que les politiques d'information des institutions le permettent, les données contenues dans la plate-forme seront des données concernant les pays, ce qui permettra aussi de tirer des conclusions pour des groupements régionaux ou d'autres groupes de pays en vue de la préparation des rapports périodiques au Comité du développement.

16. *Cadre théorique et suivi basé sur le principe du partenariat.* Le cadre théorique qui sous-tend l'entreprise de suivi international est décrit dans l'annexe au présent document. Il indique l'enchaînement des actions-résultats qui doivent permettre d'atteindre les ODM — depuis les mesures prises dans le cadre des politiques et programmes d'action des pays en développement et des pays développés jusqu'aux résultats finaux, qui sont les ODM eux-mêmes, en passant par les résultats intermédiaires, qui sont la croissance et la fourniture de services sociaux et autres aux populations pauvres des pays en développement. Il a aussi une incidence sur l'organisation interinstitutionnelle des activités de suivi international mentionnées plus haut étant donné que la communauté internationale a besoin de suivre les progrès accomplis à différents points de la chaîne, les organisations individuelles (Nations Unies, Banque et FMI, banques régionales de développement, OMC et CAD) prenant la direction du suivi des activités qui relèvent de leurs mandats respectifs et pour lesquelles elles disposent d'un avantage comparatif, tout en soutenant et en complétant les activités de suivi des organismes partenaires. Enfin, il régit le choix des indicateurs de suivi, qui sont établis à partir de sources de données gérées par la Banque, le FMI et des organismes partenaires, ainsi que la conception de la plate-forme de suivi prototype affichée sur le portail du développement, qui comporte des liens électroniques avec les partenaires et des sources connexes.

C. Dispositions à prendre en priorité pour améliorer le système de mesure

17. Pour la préparation de ce rapport, la première tâche a consisté à dresser l'inventaire des données et des systèmes de communication des données et à en faire l'analyse, et à étudier comment les élargir et les améliorer éventuellement à moyen terme. À l'avenir, il sera indispensable d'investir plus systématiquement dans certains de ces domaines, comme on le verra ci-après — en particulier pour pouvoir produire en temps voulu des données et des indicateurs plus robustes, plus transparents et plus cohérents des politiques et des programmes d'action, pour les domaines où les mesures ne sont pas encore très affinées pour les pays en développement comme pour les pays développés. Par ailleurs, comme on le verra aussi plus loin, une action plus concertée de la communauté internationale sera nécessaire pour soutenir la production de statistiques primaires sur le développement humain et organiser les activités de renforcement des capacités statistiques, en particulier dans les pays qui risquent le plus de ne pas atteindre les ODM.

- *Système de mesure pour les politiques et programmes d'action des pays en développement.* Pour l'essentiel, les éléments d'information sur les politiques et programmes d'action réunis pour ce rapport sont de portée nationale, encore qu'une bonne partie des données ne se prête pas à une analyse internationale ou n'est pas librement accessible. C'est pourquoi l'évaluation sommaire présentée ci-après (ainsi que dans l'étude de référence) est moins spécifique qu'on ne l'aurait souhaité. Pour introduire une plus grande spécificité, les rapports du FMI au titre de l'Article IV et les évaluations conjointes des DSRP et de la mise en œuvre de ces stratégies pourraient présenter une appréciation plus précise et plus explicite de la cohérence des politiques macroéconomiques et de la stratégie de réduction de la pauvreté des pays avec leurs objectifs de développement. Par ailleurs, le mouvement en faveur de la divulgation des évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) dans le contexte d'IDA 13 devrait contribuer à introduire plus de spécificité dans le suivi et les rapports concernant les pays à faible revenu⁷. Mais ce mouvement devra être appuyé par un travail supplémentaire sur l'application transparente de la méthodologie, du processus d'évaluation et des données des EPIN pour s'assurer de leur solidité pour le suivi international. Par ailleurs, compte tenu de l'importance attachée à la qualité de la gouvernance, l'élaboration d'un système de mesure robuste et objectif justifie l'importance particulière accordée aux travaux futurs dans ce domaine — ainsi d'ailleurs que le consensus qui s'est dégagé au sujet de ce système. Ces dispositions devraient contribuer à donner plus de transparence au dialogue sur les questions essentielles couvertes par les EPIN et à renforcer le mouvement vers une harmonisation plus poussée des évaluations de ce type conduites par les différents organismes de développement.

⁷ Voir *Additions to IDA Resources: Thirteenth Replenishment : Supporting Poverty Reduction Strategies* (IDA/SecM2002-0488), 17 septembre 2002.

- *Systèmes de mesures pour les politiques et programmes d'action des pays développés.* En ce qui concerne les pays développés, le système de mesure pour le suivi de la mise en oeuvre du programme commercial doit être affiné. Il faudra en particulier consolider les indicateurs et les données assemblées par le FMI, la Banque mondiale, la CNUCED et l'OMC. Pour ce qui est de l'aide, le principal élément à améliorer concerne l'évaluation de la qualité de l'aide, en particulier à la lumière de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et de l'engagement des participants de suivre et au besoin d'affiner les indicateurs de progrès dans le domaine de l'harmonisation⁸. Dans le même ordre d'idées, le Secrétariat du CAD a entrepris d'étudier des normes et des critères de référence possibles et il prévoit aussi de préparer un rapport de synthèse sur les conclusions concernant la cohérence des politiques, qui prendra appui sur les évaluations par les pairs effectuées en 2001-2003. Les indicateurs issus de ces travaux pourraient fournir une base pour mesurer et suivre les aspects qualitatifs cruciaux de l'acheminement de l'aide et pour évaluer à partir de là les progrès réalisés au fil des ans. Il faudrait toutefois accélérer les travaux de base.
- *Les statistiques primaires.* Les ODM ont contribué à attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de mesure liés aux principaux indicateurs d'objectifs ainsi que sur les données primaires qui les sous-tendent, données qui demeurent très fragmentaires. Ces lacunes, qui sont particulièrement préoccupantes dans le cas des pays qui risquent le plus de ne pas atteindre les ODM, reflètent la faiblesse des services statistiques nationaux, le manque d'incitations pour notifier les données et la fragmentation du système international des données. S'appuyant sur le consortium Paris 21, une équipe interinstitutionnelle a entrepris d'étudier la coordination entre les organisations internationales qui s'occupent de la collecte des données sociales et de faire le point sur les dispositions à prendre dans ce contexte pour améliorer les procédures statistiques nationales⁹. Une table ronde va aussi être organisée en juin 2003 afin d'élaborer un plan d'action chiffré et assorti d'échéances précises pour lever les contraintes fondamentales, plan d'action qui devra se baser sur les procédures de traitement des données (et sur les enquêtes périodiques auprès des ménages en particulier) et les systèmes statistiques des pays. Il est absolument essentiel que ces procédures et ces systèmes soient en place pour permettre aux pays de gérer les programmes d'action qu'ils ont élaborés afin de combattre la pauvreté et d'atteindre les ODM et les résultats connexes en matière de développement.

IV. ACTIONS PRIORITAIRES

18. Les services de la Banque et du FMI ont utilisé le cadre de référence envisagé en matière de suivi pour entreprendre une évaluation préliminaire des politiques et programmes d'action élaborés par les pays en développement et les pays développés pour atteindre les ODM. Cette évaluation commence par une description de la situation sur le

⁸ Voir *Déclaration de Rome sur l'harmonisation* à <http://www1.worldbank.org/harmonization/romehlf/>.

⁹ Voir <http://www.paris21.org>.

front des ODM telle qu'elle ressort des rapports récents des Nations Unies, des études effectuées par la Banque dans le contexte du Rapport sur le développement dans le monde de cette année (qui est centré sur la prestation de services qui profitent aux pauvres), des Perspectives de l'économie mondiale et des Indicateurs du développement dans le monde, et sur le travail effectué par le FMI dans le contexte de la publication Perspectives de l'économie mondiale. D'après ces différentes études, étant donné les perspectives de croissance actuelles, la plupart des régions pourront réduire de moitié ou presque la pauvreté monétaire d'ici à 2015 conformément à l'objectif visé, ou s'approcher de cet objectif, mais l'Afrique en sera très loin. Pour pouvoir atteindre les ODM relatifs à la réduction de la pauvreté, il faudrait que la plupart des pays de ce continent puissent pratiquement doubler le taux de croissance de leur PIB. Les ODM concernant le développement humain sont encore plus compromis — et pas seulement en Afrique. Sur la base des tendances actuelles, aucune des régions ne pourra atteindre les ODM relatifs à la mortalité juvénile, et la plupart en seront très éloignées. Des taux de croissance plus élevés que ceux qui sont prévus actuellement seraient nécessaires mais ne suffiraient pas. Si la croissance influe de façon substantielle sur les résultats obtenus dans les secteurs de la santé et de l'éducation, les effets qu'elle peut avoir dans ces domaines sont en général nettement moins marqués que sur la pauvreté monétaire. Pour atteindre les objectifs visés, il faudrait en outre adopter des politiques et des mesures directement axées sur l'amélioration des services essentiels pour les pauvres.

19. ***Le Consensus de Monterrey.*** Le consensus général qui s'est dégagé l'an dernier à Monterrey prenait acte de cette gageure. Il exprimait le point de vue des facteurs les plus déterminants du développement et de la réduction de la pauvreté, et reconnaissait en particulier l'importance fondamentale pour les pays en développement : i) d'instaurer un environnement porteur pour la croissance, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la situation de l'emploi ; et ii) d'investir dans les groupes défavorisés. La gouvernance et le renforcement des capacités étaient considérés comme des éléments cruciaux. Et il était reconnu que les pays développés avaient un rôle vital à jouer à maints égards, et qu'ils devraient en particulier fournir davantage de ressources pour aider les pays en développement à combattre la pauvreté et ouvrir leurs marchés aux produits des pays en développement. À Monterrey, les pays en développement et les pays développés ont souscrit à ce programme d'action, notant que les objectifs visés signifiaient qu'il fallait hisser les tendances actuelles vers le haut, démultiplier les efforts de développement et accroître leur impact. Ils ont donc décidé d'agir en conséquence dans leurs domaines respectifs. Un an après cette réunion importante, où en est notre programme d'action ? Quelle lumière les premiers travaux sur le suivi international jettent-ils sur les progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre et sur les actions prioritaires à engager à l'avenir ?

A. Les pays en développement

20. Commencant par les pays en développement, l'évaluation de ce premier rapport est essentiellement centrée sur les politiques et programmes d'action répertoriés plus haut comme étant d'une importance cruciale pour atteindre les ODM et les résultats connexes au plan du développement.

21. **Les pays à faible revenu.** Si l'on considère l'ensemble des pays à faible revenu, les données font apparaître des progrès encourageants dans les domaines de la politique macroéconomique et de la politique commerciale (les taux moyens d'inflation et les taux moyens des droits de douane ont été réduits de moitié au cours de la dernière décennie). Cette tendance doit être maintenue et renforcée. Mais dans beaucoup de cas, les progrès ne se sont pas traduits par des améliorations proportionnelles sur les fronts de la croissance, de la productivité et de la pauvreté. En 2001, plus de la moitié des pays à faible revenu (qui comptent globalement quelque 800 millions d'habitants) affichaient un taux de croissance du revenu par habitant inférieur à 2 %, et près d'un tiers de ces pays (soit 225 millions d'habitants globalement) enregistraient un taux de croissance négatif. Certes, des facteurs exogènes ont joué, tels que des politiques et un environnement extérieur défavorables — en particulier pour ce qui est du volume des ressources d'aide disponibles et des débouchés dans les pays développés — mais les progrès limités dans le domaine des réformes structurelles et des réformes de gouvernance expliquent en partie la mollesse de la croissance. L'examen des politiques et des résultats des pays à faible revenu effectué dans ce rapport montre que, pour aller de l'avant, la plupart de ces pays doivent centrer leurs efforts sur trois grands domaines :

- Des améliorations majeures doivent être apportées au cadre dans lequel opèrent les entreprises privées pour qu'il devienne plus porteur. Il faut en particulier améliorer le cadre réglementaire et institutionnel et continuer à renforcer l'infrastructure physique et financière dont les entreprises ont besoin pour mener leurs activités. D'après les évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) conduites par la Banque, en 2002, dans près des deux tiers des pays à faible revenu, l'environnement des entreprises était de nature à freiner sérieusement l'investissement. Ce constat est corroboré par les conclusions du projet de Guide de l'investisseur (*Doing Business*) de la Banque et les évaluations du climat de l'investissement dans les pays. Les points les plus préoccupants concernent les droits de propriété et la mise en place d'une gouvernance fondée sur les règles, ce qui souligne la nécessité d'accorder plus d'attention aux politiques et aux institutions afin d'instaurer et de faire appliquer la règle de droit (et notamment engager les réformes juridiques et judiciaires nécessaires et réduire les tracasseries de l'administration publique). On observe toutefois une évolution favorable, qui ressort clairement par exemple des indicateurs de la BERD pour les pays en transition à faible revenu, à mesure que les pays prennent des mesures plus énergiques pour traiter ces problèmes dans le cadre de leurs programmes de réformes. En Afrique, si les notes moyennes attribuées à la région restent faibles, certains pays ont fait des progrès plus importants que d'autres en améliorant le climat de l'investissement, ainsi qu'en témoignent le net accroissement du volume des investissements étrangers directs qu'ils ont réussis à attirer.
- Dans de nombreux pays, c'est au niveau de la gouvernance du secteur public qu'il est le plus urgent et le plus indispensable d'améliorer la situation. La nécessité d'accélérer les réformes et de renforcer les capacités se fait sentir dans l'ensemble du secteur public, notamment pour la gestion des dépenses publiques et la gestion financière, mais surtout au triple plan de la transparence, de la responsabilité et de la lutte contre la

corruption. Dans les EPIN effectués en 2002, la gouvernance du secteur public est jugée moins que satisfaisante dans plus des trois quarts des pays à faible revenu, ce qui en fait le point le plus faible au plan de la performance. Les indicateurs de suivi des dépenses des PPTTE et l'indice de corruption de l'Institut de la Banque mondiale corroborent ce constat. Du côté positif, les réformes liées à la gouvernance sont devenues un élément clé du programme d'action de nombreux pays en développement. En Afrique par exemple, l'amélioration de la gouvernance est l'élément central du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La gouvernance est un domaine où les réformes sont politiquement complexes et, pour que les progrès accomplis puissent s'inscrire dans la durée, il faudra veiller attentivement à maintenir l'adhésion des dirigeants aux réformes et à renforcer les capacités des principales institutions publiques. Dans les pays à faible revenu en difficulté (LICUS), la création et le renforcement des institutions de gouvernance sont une priorité particulièrement cruciale.

- Il faut élargir les programmes d'action axés sur le développement humain, et en particulier accroître les crédits budgétaires consacrés à l'éducation et à la santé (à l'heure actuelle, ils ne représentent en moyenne que 6,5 % du PIB des pays à faible revenu), et il faut renforcer l'efficacité de la prestation de services aux pauvres. Il faut restructurer les budgets publics au profit des groupes de population pauvres, renforcer les capacités, améliorer la gouvernance, prêter davantage attention aux liens intersectoriels (importance de l'eau, de l'assainissement et de l'éducation pour les objectifs de santé par exemple — sans oublier que les questions de parité hommes-femmes ont une incidence cruciale dans tous les secteurs), et il faut établir des partenariats plus nombreux entre secteur public et secteur privé en favorisant notamment la participation de la société civile, ainsi que le souligne l'analyse détaillée du document parallèle intitulé « Bilan des progrès accomplis et prochaines grandes étapes de l'intensification de l'effort de développement ».

22. **Les pays à revenu intermédiaire.** Les indicateurs de performance de la politique économique des pays à revenu intermédiaire sont en moyenne meilleurs que ceux de l'ensemble des pays à faible revenu, mais les réalités sont à peu près les mêmes, et la gouvernance est là encore le grand point faible. Globalement, il y a certes des progrès substantiels au niveau de l'action gouvernementale, mais beaucoup de ces pays ont encore un important programme de réformes à mettre en œuvre pour assurer une croissance soutenue et continuer à faire reculer la pauvreté. Comme les pays à revenu intermédiaire sont généralement plus intégrés sur les marchés financiers internationaux, le renforcement des politiques économiques pour promouvoir une croissance durable et réduire l'incidence et la gravité des crises économiques et financières est d'une importance particulière. Les pertes de produit consécutives aux crises sont élevées (elles atteignent en moyenne à peu près 7,5 % des niveaux enregistrés avant les crises) et, dans bien des cas, elles éliminent dans une très large mesure les progrès difficilement obtenus sur le front de la pauvreté. Pour éviter les crises et soutenir la croissance, il faut continuer

à améliorer les politiques macroéconomiques, la gouvernance et la solidité du secteur financier et du secteur des entreprises.

B. Les pays développés

23. L'examen des politiques et programmes d'action des pays développés présenté dans ce premier rapport s'appuie sur les instruments de communication de l'information de la Banque et du FMI ainsi que sur les rapports et les études des organismes partenaires, tels que le CAD et l'OMC. Les domaines prioritaires d'action de ces pays sont le commerce et l'aide. Par ailleurs, les pays développés doivent de manière générale conduire leurs politiques macroéconomiques de façon à promouvoir la stabilité et la croissance de l'économie mondiale et à offrir aux pays en développement des perspectives d'évolution favorables :

- Il est crucial qu'ils élargissent l'accès à leurs marchés afin de permettre au pays en développement de recueillir les fruits des réformes qu'ils ont engagées. Les priorités sont : la libéralisation de l'agriculture (l'aide publique à l'agriculture des pays de l'OCDE atteint au total plus de 300 milliards de dollars, soit six fois le montant de leur APD), l'élargissement de l'accès à leurs marchés des exportations de textiles et de vêtements (selon les estimations établies, les obstacles aux exportations de textiles des pays en développement coûte à ces derniers 27 millions d'emplois) et la suppression de la progressivité des droits de douane (les droits de douane moyens applicables aux importations provenant des pays en développement sont quatre fois plus élevés que ceux qui sont appliqués aux importations provenant d'autres pays développés, et des droits progressifs sont imposés sur les exportations de produits transformés des pays en développement). Une croissance plus vigoureuse dans les pays en développement conjuguée à une libéralisation totale des échanges de marchandises permettrait de faire sortir de la pauvreté 300 millions de personnes de plus d'ici à 2015. Il est impératif de saisir l'occasion offerte par le Programme de Doha pour le développement pour faire des avancées importantes dans ces domaines prioritaires.
- Comme l'ont reconnu les participants de Monterrey, pour atteindre les ODM, il faudra plus d'aide et une aide de meilleure qualité. Lorsque l'on considère les niveaux actuels de l'APD, soit approximativement 50 milliards de dollars par an (qui couvrent aussi des éléments tels que l'assistance technique et les charges administratives qu'elle implique, les secours d'urgence et l'aide en cas de catastrophe), il y a un écart important entre les ambitions de développement de la communauté internationale et les ressources fournies. Si les nouveaux engagements pris depuis Monterrey sont honorés, ils permettront d'augmenter l'APD de 16 milliards de dollars d'ici à 2006, mais ce montant est très en deçà des 50 milliards de dollars ou plus qu'il faudrait mobiliser au titre de l'aide pour atteindre les ODM. Il est aussi important d'apporter un soutien suffisant pour pouvoir alléger la dette des pays pauvres lourdement endettés. Il faudra prendre des mesures complémentaires pour améliorer l'efficacité de l'aide, et notamment améliorer la répartition des ressources fournies au titre de l'aide entre les pays,

assurer un alignement stratégique plus étroit entre les DSRP et les programmes nationaux, et harmoniser et simplifier les procédures opérationnelles comme il en a été convenu à Rome lors du Forum de haut niveau sur l'harmonisation. L'effort d'aide doit inclure un soutien suffisant en temps voulu aux programmes internationaux qui sont d'une importance cruciale, tels que la lutte contre le VIH/SIDA, l'Initiative pour l'accélération de l'aide en faveur de l'Éducation pour tous, et l'action menée actuellement en vue d'accroître l'assistance en faveur de l'infrastructure hydrique.

C. Les institutions financières internationales

24. Les institutions financières internationales (IFI) ont un rôle important à jouer dans les domaines susmentionnés — à la fois en tant qu'organes de facilitation et en tant qu'acteurs à part entière dans l'arène du développement. La Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement centrent leur action sur le dialogue concernant les mesures à prendre et le soutien à apporter aux stratégies nationales de développement et/ou de réduction de la pauvreté. Outre le concours qu'il apporte sur ce dernier plan, le FMI est plus généralement chargé d'aider les pays à mettre en place des politiques macroéconomiques rationnelles et d'assurer le bon fonctionnement du système financier international. Les questions clés concernent le soutien de la Banque et du FMI aux pays à faible revenu, leur travail au niveau de la prévention et de la résolution des crises des pays à revenu intermédiaire, les efforts qu'ils déploient pour améliorer l'efficacité de leur action en renforçant la transparence de leurs opérations et leurs activités de suivi et d'évaluation, et le soutien aux travaux de recherche axés sur la politique économique.

- L'évaluation souligne l'importance des efforts déployés récemment par la Banque et le FMI pour améliorer leurs opérations de prêts, leurs travaux d'analyse et leurs activités de renforcement des capacités afin de soutenir le développement des pays. Particulièrement importants sont les efforts déployés par la Banque pour renforcer la culture des résultats — qui imprègne ses stratégies d'assistance aux pays (CAS), lesquelles prennent appui sur les DSRP (pour les pays à faible revenu), d'autres stratégies nationales (pour les pays à revenu intermédiaire) et les stratégies sectorielles — et mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre au niveau des pays, notamment en soutenant l'instauration d'un environnement porteur pour le développement du secteur privé, l'infrastructure, la gestion du secteur public ainsi que les programmes internationaux concernant la lutte contre VIH/SIDA, la santé, l'éducation, et l'eau et l'assainissement. Le FMI s'emploie à améliorer le contenu et les procédures de la FRPC en renforçant la cohérence entre le soutien aux programmes du FMI et le DSRP et en travaillant avec la Banque pour aider les pays à incorporer les ODM dans leur DSRP.
- L'analyse souligne également l'importance cruciale des travaux entrepris par la Banque et le FMI ainsi que par d'autres organismes dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la capacité institutionnelle des pays à économie de marché émergente afin d'assainir l'assise des systèmes financiers et d'aider les opérateurs des marchés financiers à évaluer les risques. Dans ce contexte, il convient notamment de citer l'action engagée pour encourager les

pays à adopter des normes et de codes internationalement admis, fournir une assistance technique afin de renforcer les systèmes financiers et — dans le cas du FMI — renforcer l'architecture internationale en exerçant une surveillance plus étroite afin d'être mieux informé et de pouvoir signaler plus rapidement des crises potentielles, et en prenant des dispositions pour que les restructurations de dette soient plus méthodiques et plus prévisibles.

- Les efforts déployés par la Banque et le FMI pour améliorer la transparence et l'efficacité de leurs propres activités doivent être poursuivis car ils sont essentiels pour la crédibilité de l'exercice actuel. Les deux institutions ont pris d'importantes mesures à cette fin au cours des dernières années, avec l'adoption de nouvelles politiques d'information, l'attention plus grande qui est accordée à l'autoévaluation et à l'évaluation indépendante, et l'instauration d'un dialogue ouvert avec ceux qui les critiquent. Mais le satisfecit n'est pas de mise. À l'avenir, la transparence au sujet des politiques, des actions et des résultats de la Banque et du FMI et les rapports publics sur les évaluations de l'efficacité et de l'efficience de ces institutions devront être un élément central du cadre de suivi international.
- Enfin, il est essentiel de poursuivre les travaux de recherche. Les études récentes de la Banque et du FMI avaient pour objet de mieux cerner les liens d'interdépendance entre les facteurs macroéconomiques et les facteurs structurels dans les domaines de la croissance et de la réduction de la pauvreté ; le rôle particulier du climat de l'investissement et de la gouvernance ; les échanges (et notamment le coût pour les pays en développement des mesures de protection prises par les pays développés) ; les prolongements macroéconomiques de l'aide et son incidence sur le développement ; et les ingrédients fondamentaux de l'amélioration des services essentiels pour les pauvres. À l'avenir, il faudra effectuer d'autres travaux d'analyse afin d'étudier l'importance relative des divers facteurs liés à la politique gouvernementale et aux structures institutionnelles qui ont une influence déterminante sur la réduction de la pauvreté et d'autres résultats liés aux ODM, en tant que base pour améliorer la qualité des conseils que la Banque et le FMI fournissent aux pays en développement.

Schéma indiquant la liaison entre les politiques et programmes d'action et les résultats obtenus au plan du développement

Politiques et programmes d'action

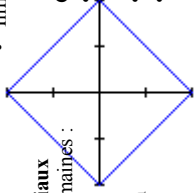
Résultats intermédiaires clés dans les pays en développement

Politiques économiques et financières:

- P. macroéconomiques
- P. commerciales
- Cadre réglementaire et institutionnel du secteur privé
- Infrastructure : physique et financière

Politiques liées aux secteurs sociaux

- Valorisation des ressources humaines : éducation & santé
- Protection sociale
- Moyens d'expression/inclusion
- Parité hommes-femmes



Gouvernance du secteur public

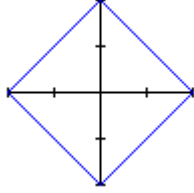
- Gestion des dépenses et des recettes publiques
- Administration publique
- Transparence, responsabilité, lutte contre la corruption

Environnement

- Politiques & institutions

Commerce

- Accès aux marchés (subvention internes comprises)
- Assistance liée aux échanges



Allègement de la dette

- Initiative PPTE renforcée

Aide

- Quantité
- Qualité

Politiques macroéconomiques mondiales

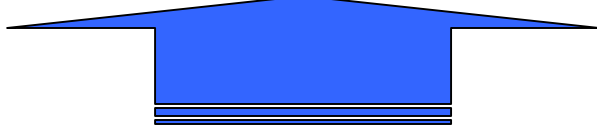
- Économie mondiale stable et dynamique

Pays en développement

- Instaurer un environnement porteur pour l'activité économique
- Investir dans les groupes défavorisés et leur donner les moyens de s'assumer

Croissance économique plus forte et durable

O
D
M



Amélioration de la prestation de services aux pauvres

Pays développés

- Renforcer le soutien aux pays en développement qui engagent des réformes et à la fourniture de biens publics mondiaux